



**HAL**  
open science

## Le travail à domicile.

Monique Haicault

► **To cite this version:**

Monique Haicault. Le travail à domicile. . Journées d'Etudes: Institution familiale et travail des femmes, Société Française de Sociologie. Jun 1980, Nantes, France. halshs-01532095

**HAL Id: halshs-01532095**

**<https://shs.hal.science/halshs-01532095v1>**

Submitted on 2 Jun 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOCIETE FRANCAISE DE SOCIOLOGIE

JOURNEES D'ETUDES NANTES 6-7 JUIN 1980

INSTITUTIONS FAMILIALES ET TRAVAIL DES FEMMES

LE TRAVAIL A DOMICILE

---

MONIQUE HAICAULT

université Toulouse- Mirail II



## Le travail à domicile

La recherche en cours sur le travail à domicile, dont nous ne présenterons ici que certains aspects, se situe dans le cadre plus large, de travaux et de réflexions sur le travail domestique, la famille et la division sexuelle du travail (1).

Elle s'appuie sur deux hypothèses théoriques concernant d'une part le travail domestique et la famille, d'autre part la division du travail entre les sexes dans la production et la reproduction.

La famille est définie comme forme constitutive du M.P.C., structurée selon des rapports sociaux qui affectent les femmes prioritairement au travail de reproduction. Ces rapports ne sont pas pré-capitalistes, ni directement déductibles des rapports de production. Ils traduisent dans la sphère de production-reproduction des travailleurs ou acteurs sociaux, la division sociale entre les sexes. Dans ses moyens, ses contenus et ses objectifs, le travail domestique est déterminé par le statut social du mari, qu'il contribue pour sa part à reproduire. En ce sens le travail domestique ne s'effectue pas dans une sphère extérieure, privée, qui serait coupée de la sphère sociale. Ses pratiques ne se réduisent pas à la reproduction de forces de travail abstraites, elles s'ouvrent sur un champ plus large : celui de la reproduction sociale.

La division du travail entre les sexes dans la reproduction est un élément constitutif d'une structure sexuelle de la forme sociale capitaliste. Elle traduit des rapports sociaux entre les sexes en tant que groupes sociaux ou classes de sexe, repérables aussi dans la production. En effet les fonctions, les positions et les

---

(1) On pourra se rapporter à plusieurs textes pour le détail de ces analyses, entre autres : les différentes communications présentées au colloque de l'A.C.S.E.S. Paris Septembre 1977 et l'article qui en est résulté "Travail domestique et famille du capitalisme" J. Brener, D. Chabaud, A. Cot, D. Fougeyrollas, F. Bourgeois, M. Haicault, A. Kartchevsky. Critique de l'économie politique n° 3 1978.  
D. Chabaud et D. Fougeyrollas - Production, consommation et division du travail entre les sexes - Congrès mondial de sociologie Uppsala Août 1978  
F. Bourgeois, A. Kartchevsky, B. Lautier - Socialisation et reproduction : la famille et les sciences sociales - Colloque de l'A.C.S.E.S. Septembre 1978 Grenoble.

représentations de chaque groupe sexuel dans la production, ne renvoient pas seulement à une gestion différentielle des forces de travail masculines et féminines, elles sont de plus la manifestation de rapports sociaux entre sexes, selon toutes leurs composantes, matérielles et symboliques (2).

Ces rapports sociaux de caractère hiérarchique sont constitutifs de l'organisation capitaliste du travail.

Le travail à domicile peut être appréhendé comme une situation de travail limite où les rapports sociaux de la famille et de la production se trouvent imbriqués, confondus ; où intérieur et extérieur ne sont plus séparés ; où s'efface l'illusion de la coupure social/privé. Cette situation articule de manière spécifique et visible la place des femmes dans la production et dans la reproduction.

L'analyse d'une telle situation de travail, majoritairement réservée aux femmes, devrait ainsi contribuer à rendre compte des liens entre famille et travail salarié.

Nous rejetons l'hypothèse de liens de causalité entre la place des femmes dans la famille et celle qu'elles occupent dans la production ou réciproquement. Il n'y a pas d'antériorité historique de la famille sur les formes différentes selon le sexe d'accaparement des forces de travail, ou réciproquement. L'idée d'une structure sexuelle intrinsèque à la formation sociale capitaliste, nous conduit à penser ensemble, la distribution des sexes dans la production et la reproduction, à ne plus séparer ces instances.

Supposer l'extériorité de l'une ou de l'autre, c'est reproduire l'illusion de leur séparation. Ce présupposé est souvent à l'oeuvre dans les études qui visent à saisir les effets du travail des femmes sur la famille ou les effets de la famille sur le travail salarié.

La situation du travail à domicile offre la possibilité d'étudier, au travers des pratiques et des représentations, les mécanismes et les modalités de fonctionnement simultané des rapports internes à la famille et des rapports de travail ; elle les concentre dans une même unité espace-temps : le domicile.

Notre objectif vise donc à saisir le jeu complexe de ces rapports sociaux en se plaçant à plusieurs niveaux, afin de mettre en évidence en quoi et comment ils se renforcent, s'ajustent ou se contredisent.

---

(2) Cf. M. Haicault - Sexes, salaire, famille - Annales de l'Université Toulouse-Mirail II n° spécial Juin 1980 "La famille en question".

Y a-t-il une spécificité du travail à domicile ?

La concentration d'une double activité de travail pour les femmes dans le lieu domestique, n'est pas propre au seul travail à domicile. Les femmes d'agriculteurs, d'artisans, de commerçants mêlent aussi à leurs tâches domestiques, des activités de caractère professionnel. Cependant celles-ci sont liées à la profession de leur mari et ne sont pas effectuées dans un rapport salarial. Le fait d'un "employeur extérieur, et d'une rémunération, contre un travail exécuté à domicile" définit juridiquement le travail à domicile et le distingue de ces autres situations fort complexes. En effet, s'agit-il d'une simple extension du travail domestique, faisant partie en quelque sorte du statut d'épouse, on serait alors renvoyé à la nature du rapport social entre époux, ou bien peut-on considérer le mari comme un employeur qui ne rémunérerait pas les services professionnels qui lui sont rendus, mais alors sur quoi se fonde un tel rapport ? On sait par exemple que ces mêmes services exécutés par toute personne autre que l'épouse, affecteraient les revenus d'un coût précis. Cette question pose un problème et pourrait être abordée en atelier lors de ces journées.

Le travail à domicile est-il une survivance, quelle est son importance aujourd'hui ?

Si le travail à domicile est de fait antérieur au capitalisme, il s'est transformé avec l'organisation capitaliste du travail. D'une situation de dépendance entre artisans, sans division au sein du procès de travail, il semble qu'il ait été de plus en plus intégré à la division du travail dans l'entreprise. Son histoire tout au long du XIXème siècle, montre qu'il s'agissait surtout d'organiser son contrôle et la régularité de la qualité de ses produits tout en maintenant sa déqualification. La parcellisation du travail, comme technique d'exploitation et de contrôle a répondu à ces exigences (1).

Aujourd'hui, le travail à domicile ne régresse pas. Il prend en Italie une extension qui inquiète les syndicats, il se maintient et se développe peut-être aussi en France (confection, cuir chaussure maroquinerie, ameublement, bijouterie lunetterie

---

(1) Nous reprenons ici les thèses de S. Marglin sur les origines et les fonctions de la parcellisation et de la hiérarchie dans la production capitaliste.

Cf. - Critique de la division du travail - Seuil 1973

La spécialisation des tâches est née dans la "putting out system" pour garantir au capitaliste, le contrôle du produit (marché) et du processus de production ... p. 52 et suivantes.

etc,) on parle même de l'appliquer à la télématique (terminaux à domicile) (2).

Une estimation quantitative s'avère difficile. Elle n'était pas une donnée décisive de notre recherche, mais nous espérions pouvoir compter sur les sources officielles. Cette quête infructueuse nous a montré à quel point le travail à domicile est considéré comme une activité marginale, sans contenu politique (les syndicats) insaisissable (l'échelon de l'emploi) (3).

Pourtant les déplacements sur le terrain autour de Toulouse, dans des zones que nous savions traditionnellement riches en emplois à domicile, ont révélé l'importance relative certes, de ce type de travail. Ainsi, autour de Graulhet, avec près de cent ateliers ou entreprises dans la maroquinerie et les vêtements de cuir, un informateur de la Chambre des Métiers a donné le chiffre de 2 400 travailleurs à domicile dont probablement 800 non déclarés. A Milhau, dans la ganterie, le travail à domicile s'est maintenu quand le travail en atelier régressait. A Toulouse et dans l'agglomération, ce sont les ateliers de confection qui ont tous leur contingent de 10 à 15 travailleuses à "l'extérieur" et qu'ignorent totalement les syndicats (Hacuitex).

Le travail à domicile : analyseur social de la dévalorisation de la force de travail des femmes dans le rapport salarial.

Les rapports sociaux qui structurent la famille du capitalisme peuvent être considérés, comme une condition de possibilité et d'exercice des mécanismes multiples de dévalorisation du travail salarié des femmes ; de même, ces mécanismes dans leur exercice renforcent-ils les rapports sociaux internes à la famille et contribuent-ils pour leur part à leur reproduction ?

On tentera de le montrer en partant de l'analyse du type de travail et du poste, de l'organisation du temps total de travail, et des contenus idéologiques et symboliques.

---

(2) Pour des informations sur l'histoire et les aspects économiques du travail à domicile, nous renvoyons à l'enquête de M. Guilbert et V. Isambert sur la confection à domicile dans la région parisienne "Travail féminin, travail à domicile" CNRS 1956.

Egalement à une étude italienne publiée en 1975 qui aborde le problème du travail à domicile de manière très complète. Les comparaisons qu'on a pu faire renforcent l'hypothèse d'une entité du travail à domicile dans la phase actuelle de concentration et parallèlement de décentralisation industrielles.

F. Crespi, R. Segatori, V. Bottachieri "Il lavoro a domicilio" movimento operario n° 24 De Donato 1975.

(3) On ne peut se fier aux recensements pour deux raisons : bon nombre de travailleuses ne sont pas déclarées et quand elles ont à se situer, les travailleuses se vivant d'abord comme "femme au foyer" censurent d'elles-mêmes leur activité professionnelle. Constat également fait dans l'étude italienne.

Le type de travail et le poste. Il s'agit presque toujours d'un travail parcellisé : montage de vêtements, piquage de trousses et sacs en cuir ou plastique, assemblage de visière de casquette, rempaillage de chaise, tressage de dessus de sandales, pose et collage de talonnettes, de doublures à l'intérieur des sacs, piquage de fermetures éclair sur vêtements de toutes sortes, poches, trousses, sacoches, ... Le cycle est variable, mais il est toujours plus long que les cycles de travail sur chaîne ; les temps morts entre deux opérations sont supportés par l'ouvrière, puisque, comme nous le verrons, le salaire est aux pièces. La parcellisation reste cependant suffisante pour assurer la dépendance à l'employeur et laisser croire à l'ouvrière qu'elle ne peut faire la pièce entière : la spécialisation de la machine renforce encore cette dépendance.

En outre, la parcellisation et la répétitivité des tâches justifient le mode de rémunération. Le prix d'une pièce est calculé, en atelier, sur le temps nécessaire à sa réalisation. Le chronométrage démarre en même temps que la machine et s'arrête avec elle ; sont ainsi éliminés du calcul : le temps de mise en place du travail, de préparation de la machine et de l'ordre des petites pièces à monter, le changement de couleur de fil, etc.,. Ce temps atelier ramené au SMIG fixe le prix de la pièce.

Toutes répètent qu'elles sont payées au SMIG, mais par ailleurs reconnaissent ne jamais l'atteindre. Ce type de salaire et la justification que l'employeur en donne a un effet idéologique important sur l'image que l'ouvrière se fait d'elle-même et de son travail. Son salaire est "juste", "normal", c'est "à elle à aller plus vite" ou "à mieux s'organiser".

L'exploitation du travail des femmes est donc masquée par l'intériorisation de leur "infériorité" et le fonctionnement de l'autodiscipline. Il s'agit bien là d'une représentation produite et reproduite dans tout le champ social et qui concerne moins une "condition féminine" que des rapports entre sexes, puisque le référent de cette "différence" est l'autre sexe comme norme.

La dévalorisation du travail ne s'arrête pas à "l'escroquerie" sur le prix de la pièce. Le temps des déplacements pour prendre et rendre le travail échappe à ce mode de salaire. Certaines se déplacent chaque jour, le plus souvent 2 à 3 fois par semaine, plus rarement une seule fois. Dans la confection, une convention leur alloue un pourcentage sur les pièces faites (10 %) qui doit couvrir l'ensemble des frais professionnels (électricité, chauffage, amortissement de la machine, parfois les petites fournitures, fil, colle, etc...) Dans le cuir, cette convention n'existe pas. La machine est généralement achetée par l'ouvrière ; une machine de piqueuse monteuse dans la confection coûte actuellement entre 5 000 et 10 000 francs, pour les vêtements de cuir, une machine à triple entraînement coûte le double. Il faudrait



encore ajouter à la charge de l'ouvrière, l'immobilisation permanente d'une pièce du domicile. Le capital qui devrait être investi par l'employeur dans des locaux, se trouve ainsi ainsi économisé grâce à l'utilisation invisible du domicile de l'ouvrière (1).

Si l'on divise le salaire reçu à la fin de la quinzaine par le temps de travail réellement dépensé par l'ouvrière, on obtient des salaires horaires qui n'atteignent jamais le SMIG (selon les cas 60 %, 70 % ou 80 % du SMIG) (2).

Le SMIG est le prix minimum de la force de travail. On sait qu'il s'agit là de la force de travail masculine et adulte ; les études sur les bas salaires montrent en effet qu'ils sont toujours le fait des femmes et des jeunes.

Le SMIG est le prix minimum de la force de travail ; mais pas de toute force de travail, celle des femmes est toujours, dans son minimum, inférieure à cette norme. Cette tendance, probablement "nécessaire" du capitalisme, à dévaluer une force de travail par rapport à une autre, atteint une efficacité et une clandestinité maxima dans le travail à domicile.

S'agit-il là d'une situation totalement spécifique ? Ne peut-on penser que la fameuse idéologie du salaire d'appoint qui justifie si bien la déqualification constante des postes de travail réservés aux femmes, transfère elle aussi clandestinement quelque chose de la famille dans la production, ne serait-ce que la supériorité hiérarchique du chef de famille qui influe sur le prix de sa force de travail ?

La souplesse du travail à domicile est aussi comparable à la souplesse des entrées et sorties des femmes de l'appareil de production. Les avantages qu'en tirent les employeurs d'une part et ses modalités de fonctionnement d'autre part, sont aisément repérables dans la situation du travail à domicile. En effet, l'irrégularité du travail se traduit par des périodes creuses de plusieurs semaines

---

(1) Un des employeurs interviewé dans le film vidéo que nous avons réalisé sur le travail à domicile, explique très clairement que s'il devait faire travailler ses ouvrières en atelier, il serait obligé d'investir pour agrandir ses locaux.

(2) Une blouse payée 4,85 F en Juin 1979 demande 40 minutes pour être montée. A ce temps, il faudrait ajouter le temps de l'approvisionnement ; mais l'ouvrière se le cache à elle-même puisqu'elle "profite toujours de ce déplacement pour faire ses courses", le temps du repassage, mais l'ouvrière se le cache à elle-même puisqu'elle "en profite pour regarder la télé le dimanche soir". Notons ici à quel point l'observation

sur l'année et des jours plus forts sur la semaine ; très souvent la charge augmente en fin de semaine (travail donné le vendredi, à rendre le lundi matin). Ces fluctuations liées à la conjoncture, à la mode, aux saisons, à la concurrence, aux réajustements, sont entièrement supportées par les travailleuses.

L'employeur est à l'abri des risques de licenciements, fait l'économie des heures supplémentaires et trouve dans le travail à domicile tous les avantages actuels du travail temporaire, à un moindre coût. L'ouvrière par contre ne peut bénéficier des aides sociales puisqu'elle n'est en fait jamais "au chômage" même si la production ralentit, elle ne peut revendiquer le paiement des heures supplémentaires puisque les horaires de travail sont libres par définition et que le salaire aux pièces exclut l'heure et le jour. Pour comprendre comment est vécue cette irrégularité dans la charge de travail qui s'apparente, on le voit mieux, aux entrées et sorties des femmes de la production selon la conjoncture (guerres, crises...) force est de faire jouer une fois de plus la famille et les occupations domestiques en tant que mécanismes compensatoires et régulateurs. On peut les saisir aussi bien dans les pratiques que dans les représentations. Les périodes creuses, les jours sans travail sont occupés par une plus grande activité domestique : grands lavages, peintures, lessivages de la cuisine, conserves, potager... Le temps du travail domestique comble les temps morts du travail salarié, puisque, comme nous le verrons, la gestion du temps salarié inclut de toute nécessité celle du temps domestique. En outre, même si les travailleuses signalent cette irrégularité, aucune ne pense être lésée ou devoir faire valoir des droits. Leurs droits, elles les ignorent ou savent bien qu'ils ne peuvent pas s'appliquer concrètement à leur cas. Elles ont très bien intériorisé l'idée qu'elles "doivent accepter ce qu'on leur donne", sinon c'est la perte d'emploi, car qui viendrait les défendre ? Les inspecteurs du travail interviewés sont formels : elles ont "les mêmes droits que les autres" mais ils n'ont jamais eu de problèmes de travail avec elles (1). Les périodes creuses les rabattent sur leur "rôle de femme au foyer" qui leur garantit en quelque sorte la conformité souhaitée au modèle de "bonne mère épouse".

Parler des compétences mises en oeuvre dans cette situation de travail, c'est aussi expliquer le silence qui les entoure et les nie. Des observations

---

(1) La seule adresse fournie par une inspectrice du travail était vieille de plus de 10 ans. L'ouvrière habitait depuis ce temps dans un autre hameau ; c'est pourtant à partir de cette fausse adresse que nous avons découvert 20-30 travailleuses à domicile, de ferme en ferme, de village en village...

précises ont conduit à distinguer trois groupes de compétences : celles du travail d'O.S. (endurance, rapidité, attention, patience), celles qui sont spécifiques des emplois réservés aux femmes (soin, dextérité, minutie, précision, habileté), enfin celles qui relèvent en propre du travail à domicile (auto-organisation, auto-discipline, astuce). Il va sans dire qu'aucune d'elles n'est reconnue comme qualité du poste ou de l'ouvrière. Une telle dévalorisation de la force de travail dans sa pratique productive s'explique par le caractère social du rapport salarial dans ses contenus idéologiques et symboliques. La reconnaissance des compétences, la "job evaluation", n'est ni arbitraire ni "scientifique", elle est un rapport social entre acheteur et vendeur de force de travail, où le sexe du vendeur intervient. La dévalorisation des compétences des postes de travail réservés aux femmes et de leurs qualités en tant que travailleuses est nécessaire à l'exploitation en général (limiter au maximum les "qualités des forces de travail"). Ceci n'est pas nouveau ; par contre, il faut chercher à comprendre comment est légitimée cette différence et sur quoi elle prend appui.

Toutes ces compétences sont généralement mises en oeuvre dans le travail domestique. Elles sont alors légitimées par l'idée de "nature féminine" (1) ; se trouvent ainsi occultés : leur lieu et leur temps d'apprentissage. C'est dans la famille que sont inculqués ces habitus différentiels selon le sexe et les savoirs, dire, faire, être, se penser et se représenter...

Un tel capital culturel et symbolique ne fonctionne pas comme monnaie d'échange dans les rapports de travail ; il est clandestinement approprié et investi dans la production, au profit de l'employeur, comme il l'est dans la famille au profit du mari et des enfants. Le discours sur l'innéité légalise cette double appropriation et contribue à dévaluer la force de travail des femmes.

De qualités de travail, il ne saurait donc être question, et les femmes sont bien les dernières à les revendiquer puisqu'elles les vivent elles aussi, et en tout lieu, comme naturelles. L'intériorisation de la non-valeur de "compétences dites naturelles", ne pousse certes pas à une prise de conscience ; elle aide tout au contraire à mieux supporter l'une et l'autre des deux situations.

L'organisation de la journée totale de travail enrichit ces premiers éléments d'analyse.

Deux principes guident l'organisation du temps : la chasse aux temps morts

---

(1) Voir à ce propos l'excellente analyse de C. Guillaumin : "Pratique du pouvoir et idée de nature" Questions féministes n° 3.

et la recherche du cumul des tâches. La mise en oeuvre de ces deux principes renvoie la travailleuse à être son propre contremaître et à développer une qualité déjà notée comme essentielle : l'auto-discipline. Une journée type se déroule selon une alternance subtile de tâches domestiques et de tâches salariées, avec des moments de cumul des deux. Toutes les journées de semaine commencent vers 6h30mn, parfois plut tôt, jamais plus tard. Elles se terminent entre 10h30mn et 11h le soir sans interruption (loisirs ou repos).

Nous nous sommes livrées à une analyse très détaillée du temps et des contenus de tâches pour dégager des constantes organisationnelles. C'est de ces constantes qu'il importe ici de rendre compte, sans entrer dans le détail des contenus et temps de travail. Les contraintes propres à chaque situation poussent l'ouvrière à intensifier son travail dans l'autre. L'urgence de se mettre à sa machine avant 8h le matin lui impose une intensification des tâches domestiques au petit matin et une observation régulière et sans faille du planning (une vaisselle qui n'aurait pas été faite la veille au soir compromettrait cette organisation). De même les tâches du repas de midi ou du soir la poussent à accélérer et rentabiliser au maximum les 3 ou 4 heures de la matinée ou de l'après-midi, qu'elle passe sans bouger à sa machine.

"Faire la soupe tout en travaillant" paraît aux yeux des employeurs, l'avantage premier que les femmes tirent du travail à domicile. Cet avantage, que les ouvrières reprennent pour leur propre compte, comme nous le verrons, sert surtout à brouiller les cartes. La nécessité du cumul masque la réalité du temps de travail. Le cumul des tâches rend l'ouvrière incapable de faire une estimation de son temps de travail salarié ; relevant des deux situations, elles n'appartiennent en propre à aucune.

La pratique du cumul, spécifique du travail domestique, est donc tout naturellement transférée au travail à domicile pour une plus invisible intensification du travail. La marge de discrétionnalité est faible. Samedi et dimanche offrent la réserve nécessaire aux rattrapages, soit pour les gros travaux domestiques, soit pour du montage à finir.

L'ouvrière à domicile ne se repose pas, n'est "jamais malade", ignore les arrêts de maladie, continue même à travailler pendant les congés de maternité "au ralenti". Certaines n'ont jamais pris de vacances. Pendant les congés du mari, elles en profitent, comme pendant les périodes creuses, pour produire des réserves alimentaires qui leur serviront les semaines de grosse activité (légumes et conserves).

La charge mentale du double poste est plus que l'addition des charges du travail salarié et du travail domestique (situation des femmes mariées qui ont une activité professionnelle hors du foyer). En effet, seule au domicile, l'ouvrière doit

se contrôler elle-même, tout en gérant l'ensemble, et tout en exécutant les multiples tâches de son planning. Certaines reconnaissent avoir eu beaucoup de mal à s'y mettre. Pourtant paradoxalement l'auto-organisation et l'auto-discipline considérées par nous comme une augmentation de la charge de travail, sont vécues par elles comme un signe de liberté. Presque toutes se félicitent d'avoir ni patron ni contremaître sur le dos, de pouvoir se mettre au travail quand elles le veulent, de s'organiser à leur guise... Dans la pratique, elles ne font que changer de type d'activité et de position. Le passage de la position assise à la position debout produit un effet psychophysique de "délassement". Elles "se reposent de la machine en préparant le repas".

Les femmes mariées qui travaillent à l'extérieur ne disent-elles pas, elles aussi, qu'elles vivent le temps du travail salarié comme du repos par rapport à la charge de la maison ? Une situation servirait-elle alors constamment de référence à l'autre ? L'illusion de liberté des travailleuses à domicile est produite en référence à la violence des rapports de travail, mais celle-ci ne peut échapper à des contraintes de temps de travail et s'impose alors à elle-même une certaine violence organisationnelle.

L'illusion de liberté des travailleuses à l'extérieur est produite en référence aux contraintes des services domestiques, mais la travailleuse n'échappe ni à la violence des rapports de travail ni à leurs contraintes.

L'analyse de l'organisation du temps total de travail, a tenté de mettre à jour des mécanismes subtils de régulation, de compensation qui rendent "possible" et "vivable" l'exercice de la double inscription sociale des femmes. Le dépassement des contradictions entre la pratique du travail domestique et celle du travail salarié, est, comme le montre le cas du travail à domicile, entièrement à la charge des femmes, mais c'est le fait de toutes. Cette contradiction disparaît dans le champ social plus large des formes d'accaparement différentielles des forces de travail féminines et masculines. En effet, quels que soient les modes d'organisation que les femmes adoptent ou se donnent, c'est la totalité de leur force de travail qui est socialement accaparée. Ce travail complexe de gestion, entièrement à leur charge, se traduit par un coût social nul. Mieux elles s'organisent, plus souple et rentable sera l'utilisation sociale totale de leur force de travail.

Il reste encore à donner leur place aux systèmes symboliques, aux représentations, aux idéologies, aux éthos de sexe. Ils ne se réduisent pas à du discours, mais font partie intégrante des pratiques comme on a pu déjà le voir dans l'exercice de certaines d'entre elles.

Leurs contenus relèvent de ce qu'on pourrait appeler le familialisme d'une part et la morale de travail de l'autre ; deux pôles d'un même éthos, repérable dans ses conditions d'exercice et assimilable alors à ce que Bourdieu définit comme habitus. Le travail à domicile prend appui sur des valeurs familiales traditionnelles qui définissent un modèle de la femme au foyer, bonne mère, bonne épouse, auquel adhèrent toutes les travailleuses à domicile, tant celles de notre recherche que celles de l'étude italienne déjà citée. Ces valeurs sont intériorisées sous forme de croyances qui s'expriment dans toutes les pratiques du travail à domicile. Dans le champ de ces croyances, les sexes occupent des places, des fonctions, différentes, séparées, complémentaires ; représentées sous forme de rôles bien définis et de pratiques propres à chacun. Le caractère absolument naturel, universel, immuable de cette hiérarchie sexuelle est le principe organisateur de ce qu'on pourrait appeler un habitus de sexe.

Aller plus avant dans la composition, l'exercice et le processus de constitution de cet habitus, dépasserait largement l'état de notre réflexion et l'objet de ce travail ; cependant en repérant comment certains de ses éléments entrent dans les conditions d'exercice du travail à domicile, au même titre que les contraintes économiques et sociales, nous affirmons par là que cet habitus n'est pas analysable en termes de mentalité qu'il n'est séparable ni des pratiques ni des rapports sociaux dans lesquels il se construit, se manifeste et contribue par là même à renforcer.

Une croyance fondatrice organise toutes les autres, celle qui concerne la maison, le foyer et la place centrale occupée par les femmes. "Être là pour le mari et les enfants" "être au foyer" expriment l'idée d'un devoir moral et social des femmes, le premier - celui qui passe avant tout. Le travail salarié ne peut être "toléré" qu'en référence à cette loi. Il ne doit rien détourner, rien transgresser ; l'exercer au domicile c'est en quelque sorte le rendre discret et le moins dérangeant possible. La force tranquille avec laquelle toutes ces femmes expriment leur profond respect de ce "modèle" prouve à quel point il est intériorisé - mis en pratique et comment il constitue leur identité. D'ailleurs ne se perçoivent-elles pas avant tout comme "femme au foyer" ?

Cet habitus est aussi une "disposition" à se mettre au service d'autrui. Structurée dans les rapports de la famille et dans les pratiques du travail domestique, cette disposition se déplace dans les rapports de travail et en oblitère le caractère social et économique. Elle n'est pas le seul fait des travailleuses à domicile et pourrait rendre compte de ce qu'on nomme "soumission" des femmes dans les rapports

de production. Transposé d'une situation à une autre, cet habitus s'ancre sur des pratiques et en retour les construit.

La morale de travail entre pour sa part dans la composition de cet habitus. Elle fait certes partie de l'ordre symbolique du capitalisme, mais marque différemment les habitus de sexe. Le travail n'ayant en effet ni les mêmes contenus, ni les mêmes signes, ni les mêmes critères de valorisation sociale selon qu'il s'agit du travail des hommes ou de celui des femmes, On peut supposer que les femmes ont construit une morale du travail très particulière pour effectuer autant de travail invisible et gratuit et accepter une telle dévalorisation de leur travail quand il est payé.

Chez les travailleuses à domicile, travailler c'est exister. D'ailleurs elles n'emploient pas le mot travail - elles disent qu'"elles s'occupent" - "qu'il faut bien s'occuper". On l'a vu elles ne savent pas s'arrêter - et construisent ainsi une image d'elles-mêmes qui renforce leur identification au modèle de bonne mère - bonne épouse. Le principe de cette morale est qu'"un sous économisé est un sous gagné". Economiser c'est travailler, travailler c'est économiser. Ce principe justifie qu'elles n'aillent pas travailler à l'extérieur, cela entraînerait des dépenses qu'elles énumèrent avec beaucoup de lucidité - garder la vieille mémé c'est "gagner l'argent d'une infirmière" ou d'un hospice. La charge de travail est gommée comme tant de fois : l'estimation des "actes", l'évaluation des pratiques sont lues à travers la grille des valeurs familialistes : invisibilité, gratuité et caractère inépuisable du travail de femmes.

Ainsi ces contenus idéologiques s'imbriquent-ils entre eux et avec d'autres pour constituer avec les pratiques et les rapports sociaux dans lesquels ils se construisent, un système cohérent et indissociable.

A partir de l'éclairage violent qu'en donne le travail à domicile, la famille et le travail salarié semblent donc devoir être pensés ensemble et analysés comme révélateurs de la double inscription sociale des femmes.

Nous avons tenté de montrer en quoi les formes d'accaparement de la force de travail des femmes contenaient et incluaient l'accaparement des femmes dans les rapports sociaux de la famille et l'exercice du travail domestique, sans que l'une détermine l'autre - On peut supposer que les habitus de sexe structurés entre autres sur des valeurs familialistes et une morale du travail en tant que conditions

d'exercice de cette articulation, contribuent à la mise en place de formes d'organisations du temps total de travail, intégrant les contradictions réellement vécues en temps et en charge de travail par les femmes, et entièrement supportées par elles, pour un coût social nul et ainsi dissimulé.

-----



